



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes**

ARRÊTÉ SDIS N° 215595

**PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DES
PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE CATÉGORIES A, B ET C DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 2014-473 du 9 mai 2014 modifiant le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de M. Charles Ange GINESY, président du conseil départemental des Alpes-Maritimes exerçant de droit la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération de la commission permanente du 16 juillet 2021 relative à l'élection des représentants du Département au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu le procès-verbal du 6 décembre 2018 relatif aux résultats de l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire des personnels administratifs techniques et spécialisés du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu le procès-verbal des élections du 23 octobre 2020 relatif au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté n° 21-5354 du 5 octobre 2021 relatif aux délégations de fonctions accordées par M. le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition des commissions administratives paritaires des personnels administratifs, techniques et spécialisés pour les catégories A, B et C du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes est arrêtée respectivement comme suit :

Président : *M. Charles Ange GINÉSY*, président du conseil d'administration du SDIS des Alpes-Maritimes, président du conseil départemental des Alpes-Maritimes

Président délégué : *M. Gérard MANFREDI*, 1^{er} vice-président du conseil d'administration, maire de Roquebillière.

En cas d'empêchement ou d'absence du 1^{er} vice-président : *M. Jean THAON*, 2^{ème} vice-président du conseil d'administration, maire de Lantosque.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DE CATÉGORIES A, B ET C

Représentants de l'administration

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<i>Catégories A, B et C</i>	
<i>M. GINESY Charles Ange</i> , président du conseil d'administration, président du conseil départemental	<i>M. MANFREDI Gérard</i> , 1 ^{er} vice-président du conseil d'administration, maire de Roquebillière
<i>M. THAON Jean</i> , 2 ^{ème} vice-président du conseil d'administration, maire de Lantosque	<i>Mme OLIVIER Michèle</i> , conseillère départementale
<i>M. ROSSI Michel</i> , 3 ^{ème} vice-président du conseil d'administration, conseiller départemental, maire de Roquefort-les-Pins	<i>Mme PAGANIN Michèle</i> , vice-présidente du conseil départemental, maire d'Auribeau-sur-Siagne
<i>Mme LELLOUCHE Vanessa</i> , conseillère départementale, adjointe au maire d'Antibes	<i>Mme BORCHIO-FONTIMP Alexandra</i> , conseillère départementale, sénatrice
<i>Mme SATTONNET Anne</i> , vice-présidente du conseil départemental	<i>M. DONADEY Pierre</i> , maire de l'Escarène

Représentants du personnel

Commission administrative paritaire – Catégorie A

– groupe hiérarchique 6 (supérieur)

TITULAIRE	SUPPLÉANT
<i>Mme STOCCO Sandra</i> , directeur territorial	<i>M. BERNARD Francis</i> , ingénieur en chef hors classe

– groupe hiérarchique 5 (base)

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<i>Mme SOUM Caroline</i> , attaché principal	<i>Mme PARODI Simona</i> , ingénieur principal
<i>M. ROUX Gilles</i> , attaché hors classe	<i>M. LECA Frédéric</i> , ingénieur principal

Commission administrative paritaire – Catégorie B

– groupe hiérarchique 4 (supérieur)

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<i>M. BENHAMAHOU Karim</i> , rédacteur principal 1 ^{ère} classe	<i>Mme BATTISTINI Catherine</i> , rédacteur principal 2 ^{ème} classe
<i>Mme BRETON Catherine</i> , rédacteur principal 2 ^{ème} classe	<i>Mme WYNDAELE Christelle</i> , technicien principal 1 ^{ère} classe
<i>M. GALDEANO Nicolas</i> , technicien principal 1 ^{ère} classe	<i>Mme FRION MANES Valérie</i> , rédacteur principal 2 ^{ème} classe

– groupe hiérarchique 3 (base)

TITULAIRE	SUPPLÉANT
<i>M. POUIGNIER Frédéric</i> , rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	<i>Mme FRANCIN Véronique</i> , technicien

Commission administrative paritaire – Catégorie C

– groupe hiérarchique 2 (supérieur)

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<i>Mme BARALDINI Isabelle</i> , adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	<i>Mme LOPEZ Sara</i> , adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
<i>M. SANCHEZ Gilles</i> , agent de maîtrise principal	<i>M. LUPO Lionel</i> , agent de maîtrise
<i>M. MEHEUST Philippe</i> , agent de maîtrise principal	<i>M. GIAVELLI Bruno</i> , agent de maîtrise principal

– groupe hiérarchique 1 (base)

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<i>M. MARCONI Frédéric</i> , adjoint technique	<i>M. OUARED Sofiane</i> , adjoint administratif
<i>Mme POLIZZI Stéphanie</i> , adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	<i>Mme DOS PASSOS Francisca</i> , adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif à la composition de la commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et spécialisés de catégories A, B et C du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes est abrogé.


Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif sis 18 avenue des Fleurs à Nice, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le président du conseil d'administration et M. le directeur du service départemental d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

Fait à Villeneuve-Loubet, le 15 OCT. 2021

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes,*



Charles Ange GINÉSY